

POUR UN PACTE SOCIAL DE CROISSANCE

Marc Deluzet

17/06/2013

La deuxième conférence sociale des 20 et 21 juin prochain, réunie à l'initiative du Premier ministre, portera sur une priorité majeure, l'emploi. Si le contexte économique et social rend l'exercice plus délicat que l'an dernier, l'annonce d'un pacte social de croissance sera de nature à assurer la réussite de ce rendez-vous.

Télécharger la synthèse :

Synthèse

Les 20 et 21 juin prochain se tiendra la deuxième conférence sociale, rebaptisée « Grande conférence sociale pour l'emploi » par le Premier ministre. Les thèmes des six tables rondes seront : l'emploi et la formation professionnelle, les retraites, les conditions de travail, les filières d'avenir, l'avenir des services publics, l'Europe sociale.

Plusieurs facteurs rendront l'exercice plus délicat que l'an dernier : le contexte économique et sociale difficile, la division des « acteurs de l'emploi », et une architecture des thèmes de travail éclatée.

Trois conditions sont nécessaires pour que la conférence sociale soit une étape vers le pacte social de croissance. D'abord, il est indispensable d'envisager l'emploi de manière plus qualitative que comptable, comme un potentiel de développement. Pour cela, deuxième condition, il est urgent de rattacher l'emploi au travail. Dès lors, le rapport entre emploi, croissance et compétitivité peut être inversé. L'emploi est un facteur de croissance et de compétitivité et non une résultante de la croissance.

Dans ces conditions, il est possible d'envisager un pacte social de croissance. Trois axes stratégiques permettent de le structurer.

Le premier est basé sur le travail. L'enjeu de compétitivité exige aujourd'hui de redonner au travail humain la place importante qui lui revient dans les décisions à tous les échelons de l'entreprise.

Toutes les études montrent les gains potentiels considérables en matière de motivation et d'engagement des salariés, en termes d'innovation et de performance économique.

Le deuxième se réfère à la formation professionnelle. Différentes études montrent que la formation professionnelle bénéficie davantage aux catégories les mieux rémunérées. L'idée de

réorienter les financements (31,5 milliards d'euros par année) vers les salariés les plus fragiles fait son chemin. Une étude associant la DARES, le CEREQ et l'INSEE relève qu'en 2010, seulement 10,5 % des entreprises avaient une réelle politique de développement des compétences.

Le troisième axe est centré sur l'emploi des seniors et sur les retraites progressives. Le dossier « retraite » constituera un morceau difficile de cette conférence sociale. Les politiques de maintien dans l'emploi des seniors relèvent encore d'une logique très défensive et quantitative de l'emploi. La mise en place de départs progressifs reste relativement rare et, selon une étude réalisée en 2010, 84 % des seniors de 50 à 65 ans souhaitent continuer à évoluer professionnellement et ne pas se contenter de transmettre leurs compétences aux plus jeunes.

En conclusion, pour favoriser une mobilisation en faveur de l'emploi, le pacte constitue une bonne réponse, mais un processus de repérage, de valorisation et de diffusion des initiatives les plus réussies contribuerait à faciliter la mobilisation.